

République Française
 MAIRIE
 de
STE-MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



PROCÈS-VERBAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 9 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 31 janvier 2023.

Délibérations envoyées au contrôle de légalité le 13 février 2023, accusées réception le 13 février 2023.

Publication électronique et affichage le 13 février 2023.

Séance du neuf février deux mille vingt-trois, sous la présidence de Madame Sylvie LAMARQUE, maire.

La séance débute à 20h00.

Conseillers en exercice : 27
 Conseillers présents : 21
 Conseillers votants : 25

Étaient présents : LAMARQUE S., CAYRÉ C., FRANIA A., COVALCIQUE H., RAVENEL S., KLAMMERS L., PINOT V., HAJDRYCH N., BARTHEL N., MIRROUCHE B., RADEK M.-A., RENKES C., ROBERT D., ROZZI L., SOCHACKI S., STEFANIAK E., SUBTIL M., TALOTTI Y., VATRINET S., DA SILVA N., MOUROT-LARONDE J.

Étaient excusés : KLINGLER E.

Étaient absents non excusés : LITZELMANN M.-C.

Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : CAMPAGNOLO J.-L. pouvoir à HAJDRYCH N., FRANÇOIS B. pouvoir à CAYRÉ C., CALLIGARO T. pouvoir à MIRROUCHE B., DIDAT N. pouvoir à DA SILVA N.

Arrivée de KLINGLER E. à 20h20 (votant dès le point 3).

La séance se termine à 21h13.

Le Maire,
 Sylvie LAMARQUE



ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES DU 9 FÉVRIER 2023

- POINT N° 1 :** Désignation d'un(e) secrétaire de séance
POINT N° 2 : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- POINT N° 3 :** Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023
POINT N° 4 : Achat de deux véhicules

AFFAIRES FONCIÈRES

- POINT N° 5 :** Modification du bornage du terrain à céder à MOSELIS pour la gendarmerie

AFFAIRES CULTURELLES

- POINT N° 6 :** Désherbage des collections en médiathèque municipale

TRAVAUX

- POINT N° 7 :** Réalisation d'un parking rue Rabelais

VIE ASSOCIATIVE

- POINT N° 8 :** Subvention à l'ASP - 2023
POINT N° 9 : Subvention à l'école de musique - 2023

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, JEUNESSE

- POINT N° 10 :** Projets scolaires de l'école élémentaire – 2022/2023
POINT N° 11 : Club ados

AFFAIRES DIVERSES

- POINT N° 12 :** Fête patronale 2023

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décisions 2022-022 à 024 et 2023-001 à 2023-003

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 9 FÉVRIER 2023

POINT 1 : DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal désigne Cindy HEITZ comme secrétaire de séance.

VOTES POUR :	25
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

POINT N° 2 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2022.

VOTES POUR :	25
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Arrivée de KLINGLER E. à 20h20

AFFAIRES
BUDGÉTAIRES

POINT N° 3 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU le rapport joint,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDÉRANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour 2023.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

POINT N° 4 : ACHAT DE DEUX VÉHICULES

Le Maire explique que le véhicule de la police municipale (Citroën Picasso 2011) et celui du responsable des espaces verts (Renault Kangoo 2006) montrent des signes certains de vétusté.

Le Maire propose de les remplacer en achetant, respectivement :

- Une Dacia Sandero Stepway, sérigraphiée, et son équipement « police municipale » ;
- Un Renault Express Van, sérigraphié, et son aménagement intérieur ;

Les anciens véhicules seront si possible repris par le concessionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de procéder à l'achat de deux véhicules pour les besoins de la commune, conformément à la proposition du Maire.
- INSCRIRA les crédits nécessaires au budget principal 2023.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

**AFFAIRES
FONCIÈRES**

POINT N° 5 : MODIFICATION DU BORNAGE DU TERRAIN À CÉDER À MOSELIS POUR LA GENDARMERIE

Les travaux de construction de la gendarmerie arrivent à échéance et il sera bientôt temps de concrétiser la cession du terrain à MOSELIS. Néanmoins, l'implantation des bâtiments et des parcelles à construire a été légèrement modifiée et il convient de valider à nouveau les limites du terrain à céder, avant arpentage et réalisation de l'acte authentique.

TRAVAUX

POINT N° 7 : RÉALISATION D'UN PARKING RUE RABELAIS

Le Maire rappelle que les travaux au 10 rue Rabelais sont sur le point de s'achever et qu'une demande est en cours pour y transférer le presbytère. Ainsi, le bâtiment sis 14 rue Rabelais sera désaffecté et pourra être démoli. Au vu des problèmes de stationnement dans ce secteur, elle propose de réaliser une extension du parking en cours de réalisation rue des écoliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la démolition du bâtiment sis 14 rue Rabelais, dès les accords nécessaires reçus, et la réalisation d'un parking, dans l'extension de l'existant, rue des écoliers. Ce dossier sera suivi par un maître d'oeuvre ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes pouvant participer sur ce type de projet ;
- **INSCRIRA** les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

VIE ASSOCIATIVE

POINT N° 8 : SUBVENTION À L'ASP – 2023

Luc KLAMMERS, adjoint au Maire en charge de la vie associative, explique qu'une subvention est versée chaque début d'année à l'Association Sportive du Plateau (ASP).

Il propose de réitérer cette subvention pour 2023 et de verser 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 1 500 € à l'ASP pour l'année 2023.
- **INSCRIRA** les crédits nécessaires au budget 2023.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

Aussi, le Maire propose à l'assemblée délibérante de signer l'avenant 2 à la convention passée avec Moselis portant sur le nouveau bornage mais également annulant l'avenant 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2 à la convention de partenariat du 06/09/2017 suivant projet joint.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ



**AFFAIRES
CULTURELLES**

POINT N° 6 : DÉSHERBAGE DES COLLECTIONS EN MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le listing joint,
 CONSIDÉRANT que certains livres ont disparu,
 CONSIDÉRANT qu'un certain nombre de documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque municipale sont dans un état ne permettant plus leur utilisation ou dont les informations sont trop anciennes, et qu'ils doivent donc être réformés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE que les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspond plus aux exigences de la politique documentaire de la médiathèque municipale, par leur vétusté ou leur obsolescence notamment, devront être retirés des collections ;
- Ces livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations si leur état le permet. À défaut, ils seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- La mise à la réforme de ces ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages, leur destination ainsi que les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ



POINT N° 9 : SUBVENTION À L'ÉCOLE DE MUSIQUE – 2023

Luc KLAMMERS, adjoint au Maire en charge de la vie associative, explique que l'école de musique a demandé une subvention pour son fonctionnement.
Il propose de verser 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'école de musique pour l'année 2023.
- INSCRIRA les crédits nécessaires au budget 2023.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

JEUNESSE**POINT N° 10 : PROJETS SCOLAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – 2022/2023**

Valérie PINOT, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, explique que la mairie a reçu différentes demandes de participations aux projets scolaires de l'école élémentaire Ernest Revenu :

CLASSE	DATE ET LIEU	MONTANT TOTAL	PARTICIPATION DEMANDÉE
CP Emmenecker + CP/CE1 Dufour + CE1A Baune + CE1A Marchal	sortie au Centre Pompidou de Metz le 8 juin 2023	1 300 €	860 €
CP/CE2 Prudhomme et CM2A Pagnani	sortie au CPIE de Bonzée le 8 juin 2023	1 301 €	625 €
CM1A Tual et CM1B Christmann	sortie à l'Ecomusée d'Hannonville sous les Côtes le 4 mai 2023	1 133 €	550 €
CE2 Paris, CE2/CM2 Kuprewicz et CM2B Dolle	sortie au Cloître des Récollets à Metz le 23 juin 2023	1 130 €	980 €
		4 864 €	3 015 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PARTICIPERA aux financements demandés par l'école élémentaire pour les transports relatifs aux différentes sorties prévues ci-dessus, sous réserve de leurs réalisations, sous forme de subvention pour projet scolaire.
- INSCRIRA les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

POINT N° 11 : CLUB ADOS

Le 26 août 2021, le Conseil Municipal décidait de la création du club ados, ouvert le vendredi de 20h à 22h et le samedi de 14h à 18h. Si la participation reste en moyenne autour de dix enfants le vendredi soir, il n'en est pas de même les samedis où il n'est pas rare de n'avoir qu'un ou deux enfants.

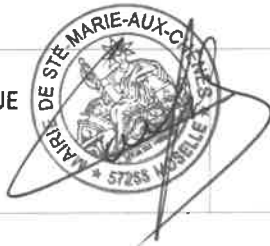
Le service n'ayant pas rencontré le succès attendu, le Maire propose à l'assemblée de ne proposer le club ados que le vendredi soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE que le club ados ne maintiendra son ouverture que le vendredi soir de 20h à 22h, dès le 13/02/2023, pour les adolescents de 10 à 16 ans.

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

AFFAIRES DIVERSES

POINT N° 12 : FÊTE PATRONALE – 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit les dates de la fête patronale 2023 :

- Ouverture le 12/08/2022 à 18h
- Fermeture le 16/08/2022 à 23h

VOTES POUR :	26
VOTES CONTRE :	00
ABSTENTIONS :	00

Le Maire,
Sylvie LAMARQUE



La secrétaire de séance
Cindy HEITZ

COMpte-REndU DES DÉCISiONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



Décision 2022-022 : Marché 202201-01 : mise en conformité du funérarium de la commune de Sainte Marie-aux-Chênes - avenants	Prolongation de durée jusqu'au 31/12-22 Lot 7 : + 1918,88 € HT = 10411,98 € HT (remplacement appareillage ancien + commandes) Lot 10 : + 1570 € HT = 6070 € HT (toile de verre & peinture)
Décision 2022-023 : Marché 202210-01 : réhabilitation du RDC d'un immeuble en presbytère - avenants lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11	Prolongation durée jusqu'au 31/01/23 Lot 2 : + 4013,10 € HT = 20144,71 € HT (pose faux plafond) Lot 4 : +471 € HT = 7828,24 € HT (trappe WC PMR) Lot 7 : + 8006,80 € HT + 345 € HT = 16332,80 € HT (climatisation + chauffe eau + sèche serviette)
Décision 2022-024 : Marché 202210-01 : réhabilitation du RDC d'un immeuble en presbytère - avenants lot 1	Prolongation durée jusqu'au 31/01/23 + 1263,50 € HT + 2616,06 € HT = 25334,73 € HT (reprise façade + reprise sur fenêtres)
Décision 2023-001 : Marché 202201-01 : mise en conformité du funérarium de la commune de Sainte Marie-aux-Chênes (57255), rue Berthelot - avenants	Prolongation jusqu'au 31/01/23 + Travaux supplémentaires lot 6 (WC, robinet, grilles) + 1688,67 € HT = 9216,67 € HT - Travaux supplémentaires lot 3 : - 255 € HT = 7 095 € HT
Décision 2023-002 : Marché 202110-01 : réhabilitation du rez-de-chaussée d'un immeuble en presbytère - avenants lot 4	+ Travaux supplémentaires porte coulissante : + 741 € HT + Travaux supplémentaires organigramme protégé : + 438 € HT = 9 007,24 € HT
Décision 2023-003 : Marché de maîtrise d'œuvre réhabilitation du rez-de-chaussée sis 8 rue des écoliers - avenant 1	Modification du groupement et répartition des honoraires restants

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023**

N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION		OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
2023 /	001	Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023
2023 /	002	Achat de deux véhicules
2023 /	003	Modification du bornage du terrain à céder à MOSELIS pour la gendarmerie
2023 /	004	Désherbage des collections en médiathèque municipale
2023 /	005	Réalisation d'un parking rue Rabelais
2023 /	006	Subvention à l'ASP - 2023
2023 /	007	Subvention à l'école de musique - 2023
2023 /	008	Projets scolaires de l'école élémentaire - 2022/2023
2023 /	009	Club ados
2023 /	010	Fête patronale 2023

Liste des membres présents lors de la séance : LAMARQUE S., CAYRÉ C., FRANIA A., COVALCIQUE H., RAVENEL S., KLAMMERS L., PINOT V., HAJDRYCH N., BARTHEL N., KLINGLER E., MIRROUCHE B., RADEK M.-A., RENKES C., ROBERT D., ROZZI L., SOCHACKI S., STEFANIAK E., SUBTIL M., TALOTTI Y., VATRINET S., DA SILVA N., MOUROT-LARONDE J.

Sainte Marie-aux-Chênes, le 10 février 2023

<p>Le Président de séance, Sylvie LAMARQUE, Maire</p> 	<p>La secrétaire de séance Cindy HEITZ, Directrice Générale des Services</p> 
---	--